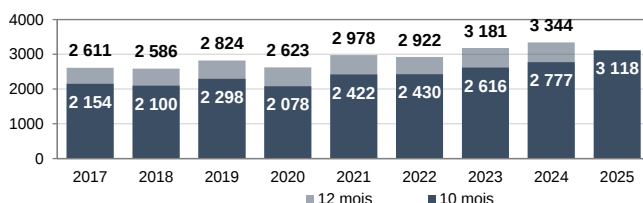


En **octobre 2025**, les forces de l'ordre ont enregistré 243 accidents corporels en outre-mer, soit -7 % par rapport à octobre 2024. On dénombre dans ces accidents

16 **tués** (11 dans les DROM et 5 pour les autres territoires), soit 2 tués de moins par rapport à octobre 2024 ;
329 **blessés** (296 dans les DROM et 33 pour les autres territoires), soit -2 % par rapport à octobre 2024.

Accidents corporels
enregistrés par les forces de
l'ordre, sur voie ouverte à la
circulation publique

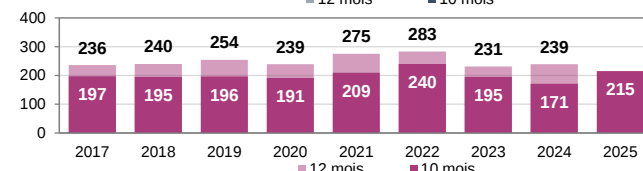


**Bilan depuis le début de l'année
2025**

3 118 accidents
corporels à fin octobre

+12% par rapport à 2024

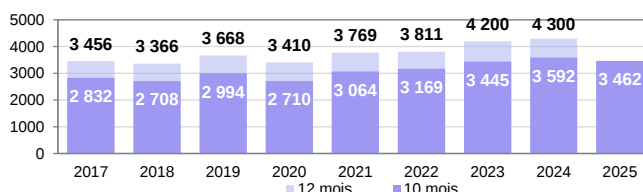
Personnes tuées
dans les 30 jours après
l'accident



215 tués
à fin octobre

+26% par rapport à 2024

Blessés
dans les accidents enregistrés
par les forces de l'ordre



3 462 blessés
à fin octobre

-4% par rapport à 2024

	Octobre*		Ces 3 derniers mois**		Ces 12 derniers mois***	
	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation
Tués	16	-11%	58	-2%	283	+37%
Blessés BAAC	329	-2%	940	-13%	4 170	-4%

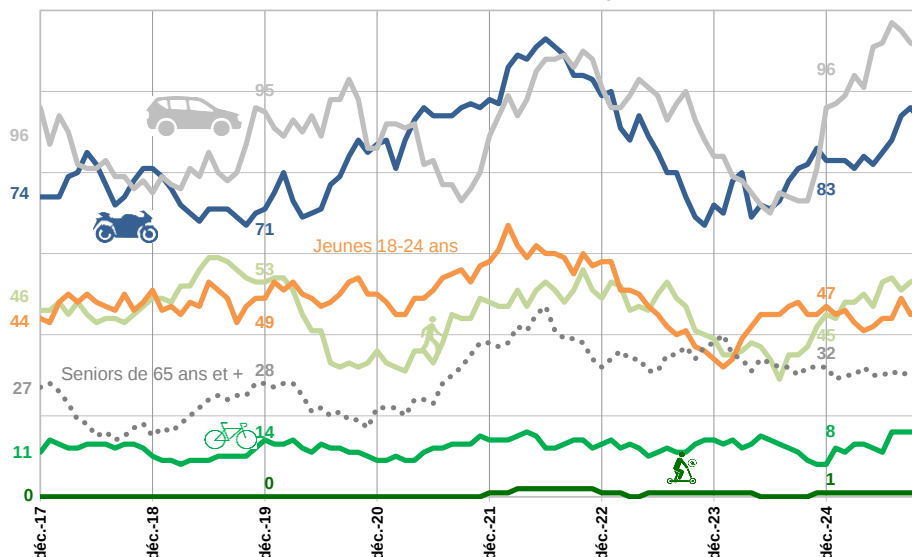
* Octobre 2025 par rapport à octobre 2024

** Cumul 3 mois de août 2025 à octobre 2025 par rapport au cumul 3 mois de août 2024 à octobre 2024

*** Cumul 12 mois de novembre 2024 à octobre 2025 par rapport au cumul 12 mois de novembre 2023 à octobre 2024

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : DROM, COM-NC
Données définitives jusqu'en 2024, données BAAC provisoires arrêtées au 07/11/2025 pour l'année 2025

Évolution de la mortalité routière cumulée sur 12 mois selon les usagers



**Nombre de personnes tuées cumulé sur
12 mois établi en**

Octobre 2025

% par rapport à l'année 2019

Évolution du cumul des blessés BAAC sur ces 12 derniers mois par rapport à un an auparavant

	En agglomération	Hors agglomération	Sur autoroute
Modes doux *	-7%	-1%	
2 RM *	-2%	-10%	-17%
Automobilistes	-1%	-14%	+25%

* Modes doux : Piétons, EDP, Cyclistes - 2 RM : Cyclomotoristes, Motocyclistes

ns : évolution non significative

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : DROM, COM-NC
Données définitives jusqu'en 2024, données BAAC provisoires arrêtées au 07/11/2025 pour l'année 2025

Tableau détaillé du mois d'octobre 2025 par rapport à un an auparavant

Tendance ces trois derniers mois :

- dans les **départements et régions d'outre-mer**, la **tendance est stable pour les tués** et à la **baisse pour les blessés** enregistrés (-10 %) ;
- sur les **autres territoires d'outre-mer**, la **tendance est à la baisse pour les tués** (-5%) et à la **baisse pour les blessés** enregistrés (-26 %).

Départements et régions d'outre-mer (DROM)

	Octobre		Ces 3 derniers mois**				Ces 12 derniers mois***			
	Tués	Blessés BAAC	Tués		Blessés BAAC		Tués		Blessés BAAC	
	Nombre	Nombre	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart
Total	11	296	40	+0	809	-92	194	+56	3 484	-266

Par mode de déplacement

Piétons	5	31	13	+3	111	+23	43	+15	393	-5
EDPm	0	15	0	+0	38	+6	1	+1	145	+0
Cyclistes	0	12	0	-1	28	-20	12	+4	144	-37
2RM	2	104	16	+1	283	-33	63	+8	1 219	-99
Automobilistes	3	110	9	-3	280	-84	67	+22	1 362	-168

** Cumul 3 mois de août 2025 à octobre 2025 par rapport au cumul 3 mois de août 2024 à octobre 2024

*** Cumul 12 mois de novembre 2024 à octobre 2025 par rapport au cumul 12 mois de novembre 2023 à octobre 2024

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : DROM

Données définitives jusqu'en 2024, données BAAC provisoires arrêtées au 07/11/2025 pour l'année 2025

Collectivités d'outre-mer et Nouvelle-Calédonie

	Octobre		Ces 3 derniers mois**				Ces 12 derniers mois***			
	Tués	Blessés BAAC	Tués		Blessés BAAC		Tués		Blessés BAAC	
	Nombre	Nombre	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart
Total	5	33	18	-1	131	-45	89	+20	686	+89

Par mode de déplacement

Piétons	0	6	0	-3	17	+0	11	+2	54	-11
EDPm	0		0	+0	4	+4	0	+0	8	+5
Cyclistes	1	2	1	+1	9	+7	4	+3	23	+4
2RM	2	6	9	+4	49	-26	30	+3	272	+20
Automobilistes	2	8	8	-3	33	-28	44	+16	221	+44

** Cumul 3 mois de août 2025 à octobre 2025 par rapport au cumul 3 mois de août 2024 à octobre 2024

*** Cumul 12 mois de novembre 2024 à octobre 2025 par rapport au cumul 12 mois de novembre 2023 à octobre 2024

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : COM-NC

Données définitives jusqu'en 2024, données BAAC provisoires arrêtées au 07/11/2025 pour l'année 2025

Les piétons intègrent les utilisateurs d'Engins de Déplacement Personnel non motorisés (les rollers, les planches à roulette, les trottinettes), qui se déplacent sur les mêmes espaces que les piétons à pieds et sont considérés comme piétons dans le code de la route.

Les Engins de Déplacement Personnel motorisés (EDPm) qui contiennent les trottinettes électriques, gyropodes, hoverboards, segways, etc... ; ils se déplacent comme des vélos.

Les cyclistes sont les usagers se déplaçant à vélo, qu'il soit à assistance électrique ou non.

Les deux-roues motorisés intègrent les cyclomoteuristes et les motards, y compris les scooteristes.

Les automobilistes sont les véhicules légers (VL).

Méthodes de traitement des données pour l'Outre-mer

Le **fichier BAAC** (Bulletin d'Analyse des Accidents Corporels de la Circulation routière enregistrés par les Forces de l'Ordre) intègre les accidents corporels tels que définis dans l'arrêté du 27 mars 2007 relatif aux conditions d'élaboration des statistiques. L'ONISR, en charge de l'administration et de la diffusion des statistiques d'accidentalité aux termes du décret du 15 mai 1975 relatif au CISR, a de longue date précisé les modalités de prise en compte des accidents.

Le baromètre mensuel

Le baromètre mensuel d'un mois donné concerne les accidents survenus jusqu'à la fin de ce mois, il est établi et publié le mois suivant.

Les données sont produites à partir des accidents enregistrés dans le système d'information TRAXy concernant des données BAAC en cours de saisie transmises dans les 48h par les forces de l'ordre à l'ONISR. **Les résultats définitifs de 2024 ont été intégrés dans le baromètre de mai 2025.**

L'export à partir de TRAXy est réalisé à une date précisée dans la source ; le bilan est provisoire. Aucune estimation n'est calculée sur ces données dont l'effectif est faible.

Labellisation

L'Autorité de la Statistique Publique a labellisé les principaux indicateurs d'accidentalité issus du fichier BAAC (France métropolitaine et Départements d'Outre-mer) pour ce qui concerne les données quasi-définitives de l'année N publiées fin janvier de l'année N+1, et les données définitives publiées à partir de mai de l'année N+1. Le baromètre intègre pour les années antérieures à 2025 les données labellisées.

Les méthodes statistiques sont précisées sur le site de l'ONISR :

<https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/outils-statistiques>